PLAN PLURIANNUEL DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE



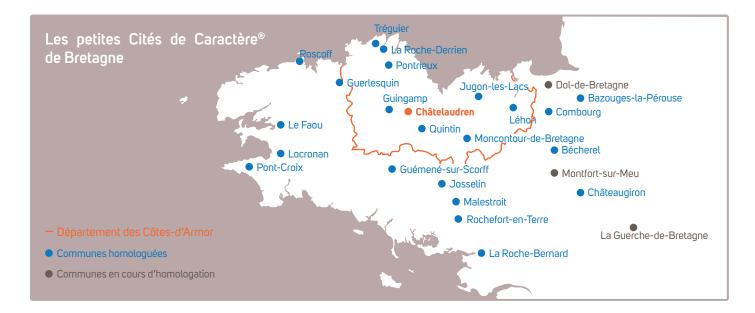


Commune déléguée de Châtelaudren Homologuée Petites Cités de Caractère de Bretagne



- Situation Géographique / 3
- Présentation de la commune / 4 5
- Historique / 6 7
- Contexte / 8 9
- Plan d'aménagement PAP / 10
- PAP Typologie du bâti et situation actuelle / 11
- PAP L'ancien périmètre de la ZPPAUP / 12
- PAP La situation actuelle AVAP/SPR / 12
- PAP Les objectifs du SPR / 13
- PAP Objectifs et orientations / 14
- Périmètre du SPR / 16
- La protection et la mise en valeur du patrimoine de la ville / 22
- Axe 1: Amélioration des édifices publics et privés / 23
- Axe 2 : Amélioration des espaces urbains / 24
- Axe 3: Amélioration des façades commerciales et enseignes / 26
- Axe 4: La valorisation du patrimoine immatériel / 28
- Axe 5: La valorisation du patrimoine naturel & paysager / 31
- Programme pluriannuel des études et travaux menés entre 2020-2026 en lien avec le programme PVD /36
- Glossaire / 37

Situation Géographique



Commune déléguée de la commune nouvelle de Châtelaudren-Plouagat située dans le département des Côtes-d'Armor, en région Bretagne, créée le 1^{er} janvier 2019.

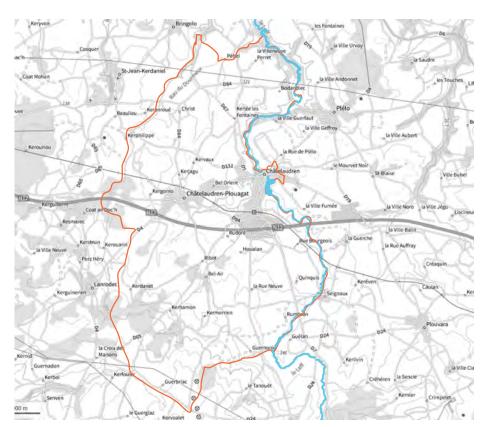
Située entre St Brieuc (20 km) et Guingamp (15 km) en bordure de la route nationale 12, à mi-chemin entre Rennes et Brest.

La commune nouvelle est constituée, de la commune historique de Châtelaudren, ancienne ville castrale labellisée «Petite Cité de Caractère®»,

site patrimonial remarquable qui accueille de nombreux commerces et services, et de la commune déléguée de Plouagat où est concentrée une importante activité artisanale et industrielle.

Châtelaudren et Plouagat ont été au XIV et XV^e siècle une seule et même commune puisque nous retrouvons les appellations :

Ploeasgat Castri Audreni en 1369 / Ploegat Castri Audreni à la fin XIV^e / Ploegat Chastel Audren en 1461 / Ploagat Chatelaudren en 1464



POPULATION

Totale: 3 943 hab Plouagat: 2941 hab Châtelaudren: 1002 hab

SUPERFICIE

Totale: 32,46 km² Plouagat: 3200 ha Châtelaudren: 46 ha

Commune de Châtelaudren-Plouagat

- Leff

Petite Cités de Caractère











La commune déléguée de Châtelaudren est adhérente de l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne depuis 1984.

L'association des «petites cités de caractère®» est régie par une charte préconisant tout un ensemble de mesures dont l'objectif est de préserver le caractère et l'homogénéité du patrimoine bâti.

La ville s'est naturellement dotée d'un outil permettant de gérer de manière cohérente cette approche en adoptant une ZPPAUP, applicable depuis 1999.

Par délibération du Conseil Municipal en date du **08 avril 2013**, la commune a prescrit la transformation de la ZPPAUP en **AVAP** introduite par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Les élus de la commune de CHÂTELAUDREN, conscients de la richesse de son patrimoine architectural, urbain et paysager ont souhaité renouveler et adapter les dispositions en grande partie en vigueur dans la ZPPAUP.

La loi LCAP 2016-925 du 07 juillet 2016 est venue apporter de nouvelles dispositions qui viennent renforcer et préciser la démarche de protection du patrimoine entreprise par les élus de CHÂTELAUDREN depuis la création de la ZPPAUP.

Le diagnostic et les objectifs envisagés ont permis, avec la collaboration des membres de la commission locale (CLAVAP), de déterminer le choix du périmètre du SPR et le règlement qui s'y applique.

Ce périmètre inclut l'ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune déléguée de CHÂTELAUDREN qui mérite une protection et une mise en valeur particulière.

Patrimoine protégé sur le territoire de la commune de CHÂTELAUDREN

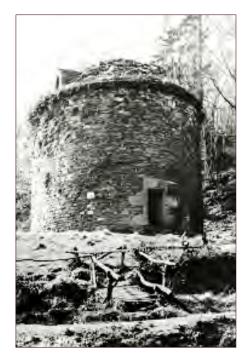


Monument classé au titre de la loi de 1913 Chapelle Notre-Dame-du-Tertre - Cl. MH le 19 août 1907.

Les préoccupations environnementales et de développement durable ont été prises en compte en rapport avec la préservation de la qualité du patrimoine.

Par ailleurs, la ville a signé la Charte du patrimoine et du développement du Conseil Régional de Bretagne, le 2 décembre 2008. Ce plan d'aménagement patrimonial a été validé par le Conseil municipal lors de la séance du 31 janvier 2020.

Le périmètre de protection du colombier de Maros (Cl. MH le 17 mars 1988) situé sur la commune historique de PLOUAGAT couvre une partie du territoire de la commune historique de CHÂTELAUDREN.



La commune déléguée de Plouagat existe dès le VI^e siècle, et possède également un beau patrimoine.

- Le prieuré des Fontaines Notre-Dame (XIII-XVI° siècle) (propriété privée,) mentionné dans un acte de 1258, dépendance de l'abbaye de Beauport dont la fontaine date du XIII° siècle, est une des plus anciennes fontaines couvertes existantes en Bretagne. Ce petit établissement monastique des premières années du XIII° siècle, a conservé, la plus grande partie de ses constructions.
- Le château de la Ville-Chevalier (XVIIe siècle)
- Le manoir de Fournebello (XVIº siècle)
- La maison de Kervaux (1427 XVII^e siècle). Ce manoir fait partie à l'origine du couvent de Beaufort.
- Le manoir de Leshouarn (XVII^e siècle)
- Le manoir de la Grande-Villeneuve (1650)
- La stèle de Plouagat, située près de l'église paroissiale de Plouagat, date de l'âge de fer. (vers 800 ans avant J.C).
- L'église Saint-Pierre de Plouagat est mentionnée dès 1207 et la paroisse dès 1232.
- La chapelle Saint-Emilion ou Saint-Yves de Pabu (1764), dite de «Pabu Houallan».
- Polissoir datant du néolithique (inscrit aux M.H).
- La chapelle Saint-Jacques de Keruzano (XVIII^e siècle), située sur l'ancienne voie romaine où passaient autrefois les pèlerins qui au départ de Beauport s'engageaient vers St-Jacques de Compostelle.
- Le colombier de Maros (1806 Inscrit aux MH du 17 mars 1988).

Historique

Châtelaudren 10 siècles d'histoire

Le plateau Trégorrois s'étend approximativement de Morlaix à Saint-Brieuc à une altitude faible. Ce plateau est entaillé profondément par des vallées (Léguer, Jaudy, Trieuc) comme celle du Leff.

À la jonction de cette voie naturelle d'échange et de la voie de communication reliant la Bretagne nord, d'Est en Ouest, Châtelaudren s'est développée dès le moyen âge par sa vocation commerciale.

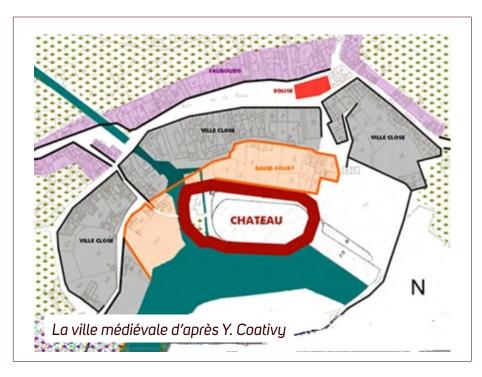
Au sud, le Leff sépare les hauteurs de Plouvara de celles de Plouagat. Au nord-est, les collines dépassent les 140m d'altitude. Au nord-ouest le plateau atteint 125m d'altitude. Le lit encaissé du Leff s'élargit au niveau de Châtelaudren à sa rencontre avec le ruisseau des Ruesdorés pour constituer une petite plaine alluviale. Dans cette plaine, s'est développée la ville de Châtelaudren, dominée par les côteaux qui l'entourent.

La vallée du Leff a longtemps constitué une voie de passage obligée pour les échanges entre la Bretagne intérieure et la côte, entre les plateaux du Méné et les bas-plateaux du Goëlo. Voie de communication mais aussi frontière, elle a dessiné jusqu'à la révolution la limite entre les évêchés de Tréquier et de Saint-Brieuc

Plusieurs découvertes indiquent une présence humaine dans la région au paléolithique (des origines jusqu'à 12 000 avant JC), à l'âge du bronze (2150-1350 avant JC) à l'époque Gauloise, et Romaine (petit bronze de Constantin trouvé dans un jardin en ville).







C'est ici qu'aurait été bâti vers 1035-1040 un château féodal dont l'existence est attestée en 1148, qui a donné son nom à la localité de Châtelaudren.

Le cours du Leff est dévié pour la construction d'une digue et la naissance du plan d'eau et de la cascade. C'est au pied des murailles à l'abri que la ville a commencé à grandir.

Historique

Au XII^e siècle, Châtelaudren a planté les bases de son développement urbain :

- Le château, l'étang et la chaussée.
- Le déversoir qui alimente en énergie les moulins.

Au pied du château, la ville est traversée par la route royale N°12 Paris-Brest, grande voie de communication.

Capitale du Goëlo, place forte des seigneurs d'Avaugour, Châtelaudren est une première fois démantelée au 13° siècle, puis reconstruite par les seigneurs de Penthièvre, vaincus par la maison des Montfort lors de la guerre de succession de Bretagne, d'où l'arasement de son château par punition dès 1420. Le château, démantelé, existe sous forme de ruines jusqu'en 1808, époque à laquelle le conseil municipal décide de le raser complètement pour créer la promenade de l'esplanade du château.

Sa situation privilégiée lui a permis d'asseoir une vocation commerciale et artisanale. La ville se développera aux XVIII^e et XVIIII^e siècles.

En 1773, une inondation causée par la rupture de la digue entraînera la destruction de maisons situées sur l'actuelle place de la République; ces maisons ne seront pas reconstruites et donneront naissance à l'actuelle place de la république.

D'autres bâtiments seront reconstruits; ils présentent une architecture homogène et caractéristique de la fin du XVIII^e siècle.

Des moulins existent encore en 1836, le long du déversoir de l'étang; le site sera occupé ensuite par une papeterie puis en 1923 par les bâtiments de l'imprimerie du « Petit Écho de la Mode », patrimoine industriel de la cité.

Relais de poste important, de nombreux hôtels et de nombreux métiers ont connus leurs heures de gloire, des chaisiers, chapeliers qui fabriquaient leur feutre, sabotiers, merciers, tailleurs, bourreliers, filandières, tisserands, tanneurs, avec un actif marché au fil de lin et de chanvre cité déjà en 1698.



La cascade de l'étang a été utilisée par des moulins, une papeterie puis l'implantation du « Petit Écho de la Mode » grand hebdomadaire féminin bâti sur les murailles de la forteresse médiévale en 1923.

Aujourd'hui ses locaux sont devenus le pôle touristique et culturel du « Leff Armor Communauté ».



La Chapelle Notre-Dame-du-Tertre

Le développement touristique, a été favorisé par la mise en valeur de son patrimoine, et notamment de la chapelle Notre-Damedu-Tertre (XVe siècle) et de ses incomparables plafonds peints. Classée au titre des monuments historiques depuis 1907.



Voûtes avec ses peintures polychromes du XVe siècle

L'ensemble des 138 panneaux, illustrant l'ancien et le nouveau testament, la vie de Sainte-Marie Madeleine et la vie de St Fiacre, est considéré comme l'un des plus beaux du XV^e siècle, subsistant actuellement en France.

Classées au titre des monuments historique depuis 1851.



Le Leff

La rivière le Leff a fait de Châtelaudren un lieu stratégique, un lieu de vie privilégié.

Par un savant système hydraulique, elle a protégé la forteresse et la ville en contrebas, activé les aubes des moulins pendant des siècles, avant d'alimenter les turbines du «Petit Écho de la Mode» en 1922. Le Leff en traversant Châtelaudren séparait les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc.

À l'ouest de la rivière se trouve l'Argoat, le pays des bois des collines et des vallées, tandis qu'à l'est l'Armor le pays de la mer laisse descendre son relief vers la côte.

Le Leff joue un rôle majeur dans la création de la cité et dans sa découverte.







L'étang du Minihy

Le plan d'eau de Châtelaudren est un lieu d'agrément qui grâce à sa promenade aménagée permet à tous de profiter d'un cadre de verdure, de jeux, d'aires de pique-nique, d'un terrain de camping et d'une aire de service et de stationnement camping-cars ouverte toute l'année.



Plan d'aménagement patrimonial - PAP

Le plan d'aménagement patrimonial ne pouvant être conçu qu'en complément de l'AVAP/SPR, nous avons procédé à l'examen de la situation.

Après retour sur les actions entamées les dix dernières années, l'examen de la politique régionale en matière patrimoniale et culturelle, la prise en compte des actions pouvant être cadrées par le recours au règlement urbain (PLUIH), la politique de communication auprès des habitants de la commune et la collaboration étroite avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, il a été retenu trois axes, complétant utilement le travail déjà effectué, vu l'importance accordée à la politique patrimoniale de la cité du fait de sa spécificité.

Axe 1: Amélioration des édifices publics et privés

Axe 2 : Amélioration des aménagements urbains

Axe 3: Amélioration des façades commerciales et enseignes



PAP - Typologie du bâti et situation actuelle ----

On dénombre 4 types d'immeubles :

- Les immeubles de XVII^e siècle ou dont l'architecture s'apparente à celle du XVII^e siècle.
- Les immeubles de XVIII^e siècle ou dont l'architecture s'apparente à celle du XVIII^e siècle.
- Les immeubles de XIX^e siècle.
- Les immeubles de XX^e siècle ou de la fin du XIX^e siècle.

Un habitat pavillonnaire s'est développé sur les hauteurs de la commune et séparé de l'habitat ancien.

En outre, on note la présence de la chapelle Notre-Dame-du-Tertre, classée MH le 19/08/1907 pour protéger un ensemble de panneaux de bois peints datant de la fin du XVe siècle.

Les places ont une importance vitale dans la vie commerciale et le flux de circulation de la ville.









PAP - L'ancien périmètre de la ZPPAUP

La ville a bénéficié d'une politique cohérente depuis l'adoption du règlement urbain (effacement de réseaux, notamment), reconduite par les différentes municipalités. Cette politique a été renforcée dès 2002 par une communication plus ciblée vers les concitoyens, axée sur une sensibilisation au patrimoine, une présence accrue sur le terrain pour l'élaboration des dossiers et le suivi des initiatives, une collaboration plus importante avec les services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Des travaux conséquents ont été conduits par les différentes municipalités, en fonction des budgets, par les effacements des réseaux aériens, la valorisation des places, des travaux de voirie.

Les faiblesses se résument aux contraintes budgétaires actuelles face au poids des travaux restant à engager.



 Périmètre de la ZPPAUP (confondu avec celui de la commune)

Périmètre de protection des abords autour des sites classées :

- De Notre-Dame-du-Tertre
- Du colombier de Maros (commune de Plouagat)

PAP - La situation actuelle AVAP/SPR

Le diagnostic établi dans le cadre de l'étude du SPR a soulevé des interrogations sur les développements récents de certains quartiers qui ne possédaient que peu de lien avec le caractère historique de la ville : pas de rapport direct avec les entrées de la ville, ni en perspective particulière avec elle.

Le périmètre s'est donc attaché à retenir les espaces naturels et urbains qui représentaient les fondements de l'évolution historique de la ville.

Identifier, connaître et mettre en valeur...

1. LE PATRIMOINE PAYSAGER REMARQUABLE

L'eau et la topographie du lieu constituent les fondements de la ville de CHÂTELAUDREN

- 3 ruisseaux : le Ruesdores, le ruisseau de Maros et Le Leff.
- l'étang, la cascade et la rivière canalisée dans la ville.

Ces éléments constituent « des grands paysages » à protéger à l'échelle de la commune.

CHÂTELAUDREN possède un espace territorial restreint, très urbanisé. Les vallons, les coteaux et l'étang forment un écrin particulier à cette densité urbaine.

Celle-ci s'accompagne dans certaines parties de la ville et plus particulièrement sur les coteaux de jardins privés qui par leur rareté représentent un intérêt fondamental dans les perspectives paysagères de la ville.

À ce titre, en tant que paysage urbain, ils constituent un élément particulier du patrimoine à protéger.

2. LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL DE QUALITÉ

Le développement de la ville de CHÂTELAUDREN est lié aux évènements importants qui ont traversé son histoire et marqué fortement les lieux. La ville qui s'est organisée depuis le XII^e siècle autour de son château aujourd'hui disparu. Places, rues, venelles se sont adaptées aux contraintes du lieu et de son histoire, marchés, liaisons intra et extra-urbaines, protection et défense...

• 3. LE PATRIMOINE MÉDIÉVAL

Ce dernier a quasiment disparu laissant la place à une structure urbaine marquée par une architecture du XVIII^e siècle qui mérite une protection particulière.

Un patrimoine du XIX^e siècle qui représente le patrimoine architectural dominant à CHÂTELAUDREN :

- un patrimoine « ordinaire » mais très homogène,
- un patrimoine de « maisons bourgeoises ».

4. LE PATRIMOINE SPÉCIFIQUE INDUSTRIEL

La ville de CHÂTELAUDREN a connu un développement industriel important de la fin du XIXº siècle jusqu'au milieu du XXº siècle apporté par la présence du « Petit Écho de la Mode ». Cette activité a laissé dans la ville un patrimoine architectural important mais aussi un patrimoine culturel encore vivant aujourd'hui.

• 5. LES ESPACES PUBLICS, CLÔTURES ET LES MURS

L'organisation de la ville est associée à de nombreuses places et rues structurées par des immeubles le plus souvent implantés à l'alignement de l'espace public. Cours et jardins sont les plus souvent situées en arrière des constructions ou associées à des murs de clôture en maçonnerie de pierre qui renforcent l'unité urbaine et architecturale de la ville.

LE SPR répertorie l'ensemble des murs remarquables pour en assurer la protection.

• 6. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES

Deux types de paysages spécifiques :

> Les « grands paysages »

Bien que le terme puisse sembler excessif, ces espaces ayant conservé un «caractère naturel» accompagnent de façon évidente une urbanisation très dense :

- Le vallon de Ruesdores,
- Le vallon de Maros.
- L'étang et ses abords.

PAP - Objectifs et orientations

L'objectif est de préserver ces espaces en tant que sites naturels en y interdisant toute nouvelle construction et en incitant un entretien régulier.

> Les « paysages urbains »

La densité urbaine fait ressortir, par contraste, les jardins associés aux constructions dans la ville. Peu à peu de nombreux jardins ont disparus au profit de constructions annexes, d'extensions des maisons ou de locaux commerciaux.

OBJECTIF ET ORIENTATION

Ceux encore présents participent à la qualité du paysage urbain et font l'objet de mesures de protections particulières notamment en limitant, voire en y interdisant toute nouvelle construction ou extension.

> Les points de vue dans la ville

La configuration particulière de la ville offre de nombreux points de vue sur les quartiers révélant de nombreux détails architecturaux : toitures, dépendances, jardins, murs, etc.

OBJECTIF ET ORIENTATION

Le SPR repère les points de vue les plus significatifs. La composition de la ville s'apprécie depuis les hauteurs de certains quartiers, les hauts de l'ancien château, de la chapelle Notre-Dame-du-Tertre et des rues qui parcourent les coteaux.

Cette perception de la ville conduit à prendre en compte non seulement les façades vues des rues ou des places, mais aussi l'ensemble des éléments qui composent les constructions et leur environnement proche (jardins, dépendances). Des prescriptions particulières sont appliquées à l'ensemble des constructions qui seront incluses dans le champ visuel de ces points de vue.

• 7. PROTÉGER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le diagnostic a permis de faire ressortir deux périodes architecturales essentielles qui ont marqué le visage architectural de la ville :

- Une architecture urbaine du XVIII^e siècle (place de la République),
- Une architecture urbaine et très homogène du XIX^e siècle (rue Pasteur, rue Goélo),
- Une architecture de « maisons de maître » de la seconde moitié du XIX^e et du début du XX^e siècle, liée

au développement économique de la ville portée par la présence du « Petit Écho de la Mode ».

OBJECTIF ET ORIENTATION

Un relevé exhaustif de l'ensemble de ce patrimoine, faisant l'objet de « règles particulières » est inscrit dans le règlement du SPR.

8. PROTÉGER UN PATRIMOINE INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE

Le patrimoine architectural, lié aux activités des papeteries à l'origine, puis du « Petit Écho de la Mode » mérite une attention qui est particulièrement présentée dans le diagnostic.

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Les caractéristiques propres à cette activité, même si elles n'apparaissent pas toujours de façon évidente, sont précisées au travers de fiches particulières intégrées dans le règlement.

> Développement durable du SPR

Tous les objectifs déterminés par le développement durable s'impliquent à l'ensemble des règles qui organise la vie socio-économique à l'échelle de la commune : gestion des ressources naturelles, respect de l'environnement, ressources humaines, consommation d'énergie, réduction des déchets, diversité et harmonie des déplacements. Le SPR met en perspective ces objectifs au regard de la qualité liée aux valeurs intrinsèques du patrimoine naturel et bâti à l'échelle de la ville de CHÂTELAUDREN (organisation urbaine, nature des matériaux, techniques de mise en œuvre, choix des espèces végétales.

> Un développement urbain raisonné

Le territoire de la commune de CHÂTELAUDREN est réduit (46 hectares). Elle est limitrophe d'agglomérations urbaines proches. À ce titre, elle ne peut prétendre à un développement important de son urbanisation. Cette contrainte conduit à une vigilance d'autant plus forte qui devrait assurer un juste équilibre entre les espaces naturels à protéger et la densité urbaine.

Le centre ancien n'autorise que quelques nouvelles constructions dans le respect de la conservation du paysage urbain décrit plus haut. Une partie de la frange urbaine qui s'est développée de façon récente se caractérise essentiellement par un bâti pavillonnaire semi-dense qui n'est pas intégré dans le périmètre du SPR. Elle restera soumise aux règles et directives du document d'urbanisme qui le gère.

OBJECTIF ET ORIENTATION

Le SPR restera vigilant sur la constructibilité en visant une densité adaptée au caractère dominant du quartier tout en assurant la préservation des espaces naturels urbain ».

> Le potentiel architectural du bâti ancien

Le bâti ancien, jusqu'à la fin du XIX^e siècle - début XX^e présente des qualités techniques et spatiales qui ont permis de les adapter, pendant plusieurs siècles aux exigences d'habitabilité et de le faire évoluer dans le respect de la maîtrise de l'énergie :

- une inertie thermique apportée par l'épaisseur des maçonneries,
- des matériaux d'essence locale (pierre, bois, matériaux naturels de couverture),
- protection des menuiseries et réduction des déperditions par des volets bois extérieurs ou intérieurs.
- orientation et protection des bâtiments par rapport aux vents dominants. Réalisation de murs de clôture en maçonnerie, des façades Nord peu ou pas percées

Les choix à effectuer lors de la réhabilitation et de la restauration du bâti respecteront ces caractéristiques originelles.

> Une création architecturale adaptée

La création architecturale, dans le contexte du SPR, devra répondre à trois critères principaux :

Implantation et volumétrie en harmonie avec le

milieu environnant,

- Choix des matériaux répondant aux critères du développement durable,
- Intégration harmonieuse dans la composition architecturale des dispositifs techniques, y compris ceux liés aux économies d'énergie ou de production d'énergies nouvelles (panneaux solaires, éoliennes, occultations, etc.

> Préservation de la trame verte et bleue

La commune de CHÂTELAUDREN est traversée par trois ruisseaux, vecteurs d'une diversité écologique aquatique et végétale qui devra être protégée.

Le paysage environnant celui des vallons et coteaux ou des espaces naturels urbains respectera l'utilisation d'essences locales.

L'ensemble de ces dispositions est inscrit dans le règlement du SPR.

La commune de CHÂTELAUDREN ne possède pas de document d'urbanisme particulier tel que le Plan Local d'Urbanisme. Il n'y a donc pas de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) applicable.

Toutefois, le SPR de CHÂTELAUDREN met en application la plupart des mesures et orientations le plus souvent intégrées dans le PADD des PLU approuvés :

- En matière d'habitat densité urbaine et rapport au paysage.
- En matière d'équipements publics et de déplacements proximité et accessibilité.
- Dans le domaine socio-économique centralité urbaine.
- Pour la protection de l'environnement et du paysage - eau, espèces végétales locales.
- Pour la mise en œuvre des énergies renouvelables adaptées à la qualité du patrimoine.

Huit secteurs ont ainsi été retenus :

• SECTEUR1:

LE CHÂTEAU ET SES ABORDS IMMÉDIATS « L'ÉTANG ET LA BASSE-COUR »

• SECTEUR 2:

LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

• SECTEUR 3:

L'ENTRÉE OUEST - RUE PASTEUR ET PLACE DES SAPEURS-POMPIERS

• SECTEUR 4:

LE QUARTIER LATIN ET LA RUE BERTHOU

• SECTEUR 5:

LE QUARTIER NOTRE DAME

• SECTEUR 6:

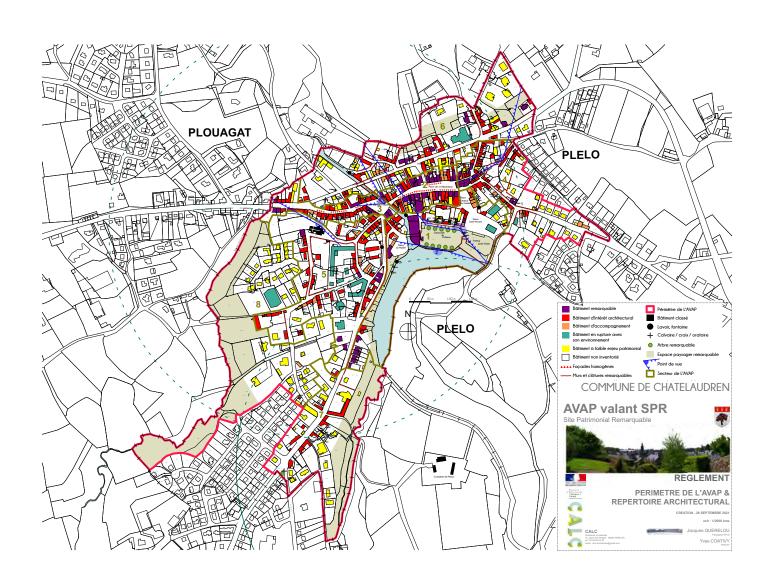
LA RUE DU GÉNÉRAL LECLERC (ANCIENNE ROUTE NATIONALE) ET SES ABORDS

• SECTEUR 7:

ENTRÉE SUD-OUEST - VALLON DE MARAUX

• SECTEUR 8:

LE QUARTIER DU VALLON DE RUESDORES



• SECTEUR1:

LE CHÂTEAU ET SES ABORDS IMMÉDIATS « L'ÉTANG ET LA BASSE-COUR »

Ce quartier représente le lieu d'origine de la création de la ville :

- le château et la « basse-cour » en surplomb de la ville au nord,
- l'étang au sud alimenté par le Leff est maintenu par une digue qui surplombe des places en contre bas (place Saint-Vincent, place du Général de Gaulle, etc).
- Le Leff, canalisé et domestiqué, transformé en « cascade » a contribué à la vie économique de la ville (moulins, papeterie, centrale électrique se sont succédés au travers des siècles).



Les derniers vestiges du château disparus en 1808 ont fait place à une esplanade et à des équipements artisanaux et industriels qui ont connu leur apogée, dans la première moitié du XX^e siècle avec le « Petit Écho de la Mode ». Les bâtiments sont aujourd'hui occupés par un centre culturel et touristique intercommunal.

Le caractère dominant de ce secteur est marqué par des formes urbaines bien identifiées :

- Le site du château et la « basse-cour » (jardins, murs en maçonnerie de pierres et constructions hétéroclites).
- Des places : la place du Maillet, la place Saint-Vincent, la place du Général du Gaulle, anciennes place du marché.
- La cascade, l'étang et ses abords, espaces naturels majeurs.

LES ENJEUX

En tant que point dominant dans la ville, le site offre de nombreux points de vues qui imposent la maîtrise de l'ensemble des composants urbains et architecturaux du quartier (bâtiments et toitures, jardins privés et murs de clôture).

• SECTEUR 2: LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE



La place de la République est le cœur de la ville ancienne associée au château, l'église Saint-Magloire qui domine la place a dû remplacer l'église de la châtellenie. Cette place centrale, est bordée d'immeubles urbains qui se sont introduits dans une trame médiévale. Le caractère dominant de cette place est porté par une architecture du XVIIIe siècle.

LES ENJEUX

Espace urbain majeur dans la ville. Cette place mérite un aménagement de qualité en réduisant fortement l'impact de l'automobile

• SECTEUR 3:

L'ENTRÉE OUEST - RUE PASTEUR ET PLACE DES SAPEURS-POMPIERS

Ce secteur constitue avec la rue Berthou une des deux entrées principales anciennes de la ville (cadastre de 1838).

Les immeubles qui bordent ces deux espaces urbains possèdent des caractères homogènes, implantation,



gabarits, volumétrie, matériaux.

Au XIX^e siècle, la création de la route nationale au nord a soulagé le centre-ville d'une circulation de transit importante. Cette disposition permet de redonner à cette entrée de ville un caractère piétonnier plus important qui permettra de mettre en valeur les immeubles qui la borde.

LES ENJEUX

Bien que modeste, la qualité architecturale des immeubles qui caractérisent cette entrée de ville doit être mise en évidence par une mise en œuvre soignée des détails des façades (menuiseries, vitrines, ...).

 Un réaménagement du carrefour de la rue Pasteur avec la rue du Général de Gaulle devrait faire valoir la « priorité historique » de la rue Pasteur

SECTEUR 4: LE QUARTIER LATIN ET LA RUE BERTHOU

Ce quartier, au même titre que le secteur précédent est constitué d'un ensemble de rues (la rue Berthou, la venelle du Roc et la rue de Goëlo) constituant l'entrée Est de la ville. La rue Berthou et la venelle du



Roc épousent la topographie du lieu pour déboucher au cœur de la ville, en arrière de l'église Saint-Magloire dans le quartier dénommé au début du XX^e siècle « le quartier latin ».

Cet ensemble urbain présente un caractère homogène-maisons implantées en limite de l'espace public (R+1+C), en continu, accompagnés de jardins (sur les pentes) clos de murs en maçonnerie de pierre.

LES ENJEUX

La protection des murs de clôture et jardins représente l'enjeu principal de ce quartier. Une requalification des détails architecturaux des façades (menuiserie, dimensions des baies, ..., au même titre que celles de la rue Pasteur, devrait être envisagée.

• SECTEUR 5: LE QUARTIER NOTRE DAME

Le secteur 5 associé à la chapelle Notre-Dame-du-Tertre est un ancien quartier rural dominant la ville, qui s'est urbanisé plus récemment. Il est composé de deux espaces urbains particuliers : Le site de Notre-Dame-du-Tertre (rue Notre Dame, venelle Notre



Dame) où est implantée la chapelle et qui a accueilli, du fait de la disponibilité foncière à proximité du centre-ville, les équipements scolaires. La rue de la Gare et la rue Aribart, entrée Sud-ouest de la ville en provenance de PLOUAGAT. La rue de la Gare créée au XIX^e siècle a participé au développement économique de la ville, auquel se sont associé des constructions particulières en bordure de l'étang liées à l'activité du « Petit Écho de la Mode ».

LES ENJEUX

La qualité urbaine de ce quartier repose sur la diversité des compositions architecturales (constructions anciennes rue Notre Dame et constructions anciennes du XX°), paysagères (jardins privés) et la présence de nombreux murs de clôtures en maçonnerie de pierre. Ces ensembles devront être préservés et mis en valeur.

• SECTEUR 6:

LA RUE DU GÉNÉRAL LECLERC (ANCIENNE ROUTE NATIONALE) ET SES ABORDS

Cet ensemble urbain est en grande partie lié au développement économique du XIX^e siècle qui a conduit à la création de la rue du Général Leclerc (ancienne route nationale créée en 1849-1950). Cet



axe est venu perturber les espaces situés au Nord de la ville ancienne - arrière des jardins des maisons de la place de la République, de la rue Pasteur, de la rue Goélo. Cette nouvelle voie avait pour objectif de réduire le trafic routier qui envahissait la ville.

LES ENJEUX

L'aménagement de la rue du Général Leclerc, supportant aujourd'hui un trafic routier très important, nécessite un aménagement particulier pour assurer la sécurité des piétons.

Une attention particulière devra être apportée à l'aménagement des carrefours avec les venelles et rues transversales provenant du centre-ville - rue de la Mairie, rue de Goélo, rue Pasteur, ... Un projet d'ensemble sera souhaitable avant toute intervention.

SECTEUR 7: ENTRÉE SUD-OUEST - VALLON DE MARAUX

Le secteur 7, essentiellement représenté par la rue de la Gare, est l'entrée Sud-Ouest de la ville provenant



aujourd'hui de la voie express (RN 12). Il est associé au site naturel du vallon de Maraux qui accompagne les arrières des propriétés implantées en bordure Nord de la rue de la Gare.

Ce site urbain est composé de constructions hétéroclites où se mêlent anciens bâtiments ruraux, maisons d'habitations récentes (XX°) et anciennes activités artisanales.

LES ENJEUX

L'objectif du SPR dans ce secteur est de proposer un caractère plus homogène de cette entrée de ville au niveau des espaces publics au droit des constructions existantes ou à créer. Une attention particulière sera apportée à la qualité des clôtures et jardins sur rue

• SECTEUR 8: LE QUARTIER DU VALLON DE RUESDORES



Le secteur 8 concerne le vallon de Ruesdores et les quartiers récents à caractère pavillonnaire qui le surplombent.

LES ENJEUX

L'objectif est d'une part, de maîtriser la qualité naturelle du vallon et d'autre part, de maîtriser la qualité des clôtures et jardins privés afin de conserver une «unité urbaine» et paysagère» de l'ensemble du quartier. Les essences locales devront être privilégiées.





À chacun de ces secteurs correspond un « caractère dominant » à partir duquel ont été définies des règles pour les aménagements urbains et les caractéristiques architecturales à appliquer en cohérence avec les traces et représentations historiques de la ville.

Méthodologie et outils pour la protection du patrimoine

L'identification et la reconnaissance du patrimoine sont une démarche collective de l'ensemble des acteurs - élus, techniciens et population. Cette démarche a abouti à la volonté commune de respecter et mettre en valeur ce patrimoine.

Pour ce faire, il a été mis en place, dans le cadre du SPR, les outils de gestion nécessaires qui soient compréhensibles et opérationnels :

1 - LE DIAGNOSTIC

Cedocumentquiretracel'histoireetledéveloppement de CHÂTELAUDREN permet de situer, repérer et apprécier les points forts du patrimoine de la ville - patrimoine architectural, urbain, paysager mais aussi événementiels.

Les traces laissées par cette histoire permettent une lecture de la ville à travers le temps.

Ce travail de reconnaissance était fondamental pour établir le règlement du SPR à l'intérieur du périmètre défini.

2 - LE RÈGLEMENT

Il comporte des règles générales et des règles particulières s'applique à chacun des secteurs urbains précédents en s'appuyant sur les composants suivants :

Le patrimoine architectural

Réalisation d'un répertoire architectural qui comprend :

- -les bâtiments remarquables
- -les bâtiments d'intérêt architectural
- -les bâtiments d'accompagnement
- -les bâtiments à faible enjeu patrimonial
- -les bâtiments en rupture avec leur environnement
- -les bâtiments non inventoriés
- -les façades homogènes.

- Les murs et clôtures remarquables
- Le petit patrimoine : Fontaines, lavoirs, croix.
- Les paysages : Les grands paysages (vallons, étang et ruisseaux) / Les paysages urbains (jardins à préserver)
- Les espaces urbains : Les espaces publics, rues et places.
- Les points de vue sur la ville
- -le point de vue n°1 : l'esplanade (vers le nord)
- -le point de vue n°2 : l'esplanade (vers le sud)
- -le point de vue n°3 : Notre Dame
- -le point de vue n°4 : la venelle du Roc
- -le point de vue n°5 : la place des Sapeurs Pompiers et le Leff.

LES SECTEURS DE PROJET

Le secteur de projet concerne l'ensemble des espaces publics ou privés qui sont répertoriés dans les 8 secteurs urbains identifiés. Des règles particulières s'appliquent à chacun de ces secteurs.

3 - UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Le règlement qui ne peut tout prévoir ou tout imposer est complété par un « document pédagogique » qui aide à la compréhension du bâti ou des paysages et à la mise en œuvre de certaines dispositions techniques sans que celles-ci soient liées aux textes réglementaires en vigueur (DTU, ...).

La protection et la mise en valeur du patrimoine de la ville

Les mesures pour la protection du patrimoine de la cité ainsi que sa mise en valeur se traduisent au travers des travaux de conservation, rénovation, réhabilitation et valorisation des rues et du bâti par :

L'application des prescriptions et recommandations figurant au règlement de l'AVAP / SPR.

- L'information diffusée, dans le bulletin d'information municipal et dans le site Internet de la commune, à destination des habitants du territoire et des visiteurs pour leur faire découvrir le patrimoine de la commune et sa valorisation.
- La mise en valeur et la protection du patrimoine s'effectuent aussi par sa promotion lors des différentes manifestations:
- City trail, visite sportive et culturelle de la Petite Cité de Caractère.
- Les «Mille et Une Histoires en Châtelaudren», visite découverte de la petite cité de caractère.
- Les marchés animés.
- Soirée « Brigands » déambulation pleine de surprises inspirée du « Conte des trois brigands » pour les petits et grands ».
- Balade insolite et nocturne dans la mystérieuse Petite Cité de Caractère de Châtelaudren, la véritable histoire des «Treize Korrigans de Noël».
- Reconstitutions historique médiévales.
- Les expositions.

- La mise en place d'un circuit d'interprétation du patrimoine réalisé en 2018 (22 panneaux reconstituant l'histoire de Châtelaudren, avec liens QR code vers le site internet de la commune rubrique tourisme/patrimoine).
- Aide à la visite de la cité par la mise à disposition d'un plan de visite et avec l'application Guidigo.
- Visites guidées de la chapelle Notre-Dame-du-Tertre.
- Les panneaux d'aide à la visite de la chapelle Notre-Dame-du-Tertre.
- Les aménagements paysagers, réalisés par les services de la commune, contribuent également à mettre en valeur l'ensemble du patrimoine public ou privé.
- Art dans les Cités (accueil d'artistes étrangers en résidence) pour valoriser le patrimoine
- Circuit d'interprétation du patrimoine de 22 pupitres pour découvrir l'histoire et l'architecture de la petite cité
- Marché médiéval fantastique
- Jeu de piste Mystère Abgrall
- Présence d'un guide de la SPREV pour la chapelle Notre-Dame-du tertre l'été et les journées du patrimoine





Axe 1: Amélioration des édifices publics et privés

1 - Restauration du patrimoine classé de la chapelle Notre-Dame du-Tertre fin XIV^e siècle :

- restauration des 138 panneaux polychromes du XV^e siècle
- restauration de 2 statues en bois polychromes du XVI^e siècle
- · restauration des sablières porche sud

2 - Mise en valeur et sécurisation du patrimoine classé de la chapelle Notre-Dame-du-Tertre fin XIV^e siècle :

- vierge en albâtre du XIV^e siècle
- vierge à l'enfant en bois polychrome du XVIe siècle
- vierge en bois polychrome XVIe siècle du porche sud
- Sécurisation et remise en exposition de 4 panneaux en albâtres polychromes du retable du chœur des ateliers de Nottingham du XVe siècle (7 panneaux volés en 1967)

3 - Mise en valeur du patrimoine architectural existant, tant pour les bâtiments privatifs que communaux :

- Respecter des prescriptions définies par l'AVAP/SPR dans le cadre d'une rénovation partielle ou complète d'un bâtiment, (ouverture, façade, couverture, clôture)
- Conseiller les particuliers dans leur projet et démarches administratives
- Homogénéiser l'ensemble des bâtiments pour obtenir à terme une cohésion harmonieuse

Secteur concerné: 5

4 - Restauration de l'église St Magloire 1732

À l'origine, se dressait un prieuré fondé vers 1060 par les moines de l'abbaye de Léhon qui servait également de chapelle castrale. Vers 1155-1175, le prieuré de Saint-Magloire aurait été érigé en église paroissiale à la demande du comte d'Avaugour, par Guillaume évêque L'église actuelle date du XVIIIe siècle, de style néo-roman, comprend une nef et des bas côtés à trois travées, d'un double transept, d'un clocher encastré et d'un chœur. L'édifice, construit par des ouvriers de la ville, sous la direction du recteur, fut commencé en 1711 et terminée en 1732. Les vitraux furent exécutés par le sieur Callac, maître vitrier, et le dôme de la tour exécuté en 1725 par Lucas Mordeles, charpentier, Sébastien et Marc Guérin, couvreurs.

PROJET

Réfection de la toiture et du clocher nécessitant des interventions à court terme. Pérennité des ouvrages compromise sur le reste de l'église par l'inadéquation des ouvrages métalliques dont le remplacement à moyen long terme est à envisager.









4- Restauration de la salle polyvalente (anciennes halles) :

Dès 1148, Châtelaudren possédait une cohue, lieu d'échange commercial et symbole de l'intense activité économique de la cité, les halles servaient aussi de tribunal, d'auditoire, de prison et de salle de réunion. De nouvelles halles furent construites en 1631 pour abriter les marchandises et héberger les bagnards en partance pour Brest. Détruites en 1938, elles sont reconstruites place Saint-Vincent puis aménagées en salle des fêtes. Son architecture conserve la trace de ses activités marchandes.



PROJET

Réhabilitation de l'édifice : couverture / isolation / ouvertures / Isolation / chauffage/électricité.

Secteur concerné: 1

Axe 2: Amélioration des espaces urbains

Espace urbain majeur dans la ville, la place de la république et la rue Pasteur mérite un aménagement de qualité en réduisant fortement l'impact de l'automobile.

1 - Requalification du centre-ville de la place de la république et de la place du général de Gaulle

La place de la République est bordée d'immeubles qui se sont installés dans la trame médiévale après la destruction de nombreuses maisons suite au déluge de 1773. Le caractère dominant de cette place est porté par une architecture du XVIII^e siècle. La place de la République est le cœur de la ville ancienne associée au château, à l'église Saint-Magloire qui domine la place.

PROJETS

- Diminuer la circulation et le stationnement des automobiles au cœur de la ville.
- Remettre le piéton au centre-ville.
- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite aux édifices publics et commerces de la ville.
- Recréer une place en partie dédiée aux piétons. (Place de la République).
- Accroître l'attrait commercial de la place centrale.
- Fluidifier et sécuriser la circulation des véhicules
- Redynamiser le centre-ville et l'activité commerciale
- Améliorer la sécurité et le cheminement des piétons et PMR.

Espace urbain majeur dans la ville. La place de la République mérite un aménagement de qualité en réduisant fortement l'impact de l'automobile







Secteur concerné: 2

2- Réfection de la rue Berthou dans sa partie basse (de la rue Corlay à la rue du canal)

Jusqu'en 1850, date de l'ouverture de la route nationale 12 (actuelle rue du général Leclerc), la principale voie d'accès à Châtelaudren, en venant de Paris, était la rue Berthou. Elle absorbait tout le trafic des diligences, et des charrettes.

G. - CHATELAUDREN. - Rue Besthon Die Rue Phitoseque C. Rome, S.S.

PROJET

- effacement et reprise des réseaux
- reprise de la voirie en accord avec le patrimoine bâti.
- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux piétons aux édifices publics et commerces de la ville, par la réfection ou la modification des trottoirs.

SECTEUR CONCERNÉ: 4

3 - Requalification de l'entrée Ouest de la ville, rue du général Leclerc, rue Pasteur

La rue du Général Leclerc, supportant aujourd'hui un trafic routier très important, nécessite un aménagement particulier pour assurer la sécurité des véhicules et des piétons et des arrêts de bus.

La rue Pasteur, entrée de ville historique, doit retrouver un caractère piétonnier plus important qui permettra de mettre en valeur les immeubles qui la borde.

PROJET

- Améliorer le plan de circulation.
- Réaménager le carrefour de la rue Pasteur avec la rue du Général Leclerc, une des entrées historiques de la cité.
- Créer une zone pour permettre et faciliter l'accès des piétons, des personnes à mobilité réduite, aux commerces, aux arrêts de bus, de la rue Pasteur, - Redonner de l'intérêt commercial a cette rue.
- Fluidifier et sécuriser la circulation des véhicules.
- Refaire la voirie.

La rue Pasteur

Bien que modeste, la qualité architecturale des immeubles qui caractérisent cette entrée de ville doit être mise en évidence par une mise en œuvre soignée des détails des façades (menuiseries, vitrines, ...).

Secteurs concernés: 3 et 6





4 - Requalification et réaménagement de la rue de la gare, entrée sud de la cité

La rue de la gare au vu de sa longueur et de l'importance des travaux à réaliser, devra se faire en plusieurs phases.

La rue de la gare, au profil large dans sa partie haute et étroite dans sa partie basse concentre un trafic routier très important venant de la D7 et de la RN 12, nécessite un réaménagement total pour assurer la sécurité des véhicules et des piétons, tout en redonnant un caractère plus homogène à cette entrée de ville au niveau des espaces publics au droit des constructions existantes ou à créer.

PROJET

- Réaliser les effacements des réseaux.
- Créer des espaces de stationnement sécurisés, notamment pour les bus pour permettre l'accès piéton au Petit Écho de la Mode et à l'école de voile
- Créer des espaces paysagers.
- Permettre un accès piétons et un accès PMR vers le centre-ville et les commerces.
- Réfection de la voirie Réfection de la voirie communale.

SECTEURS CONCERNÉS: 5 ET 7







Axe 3 : Amélioration des façades commerciales et enseignes

Poursuivre une politique de rénovation des façades commerciales déjà amorcée au précédent Plan d'Aménagement Patrimonial

SECTEUR CONCERNE

Les places commerçantes et les rues abritant des commerces se trouvant en lien avec les places :

- · place des sapeurs-pompiers,
- place de la république,
- place du général de Gaulle
- rue Pasteur, rue de la mairie.

PROJET

Rénovation des vitrines et devantures anciennes :

Les recommandations de l'AVAP/SPR seront respectées en privilégiant les entourages en bois, sans nuire à l'équilibre général des bâtiments sur lesquels elles viennent s'inscrire.





Il conviendra également de prendre en considération, non seulement le bâtiment lui-même, mais l'environnement dans lequel il s'inscrit.

L'éclairage devra se faire de manière indirecte, les systèmes cliqnotant sont à proscrire.

CRÉATION COMMERCIALE

Les nouveaux commerces, établis sur des immeubles qui n'en comportaient pas, seront étudiés avec soin afin de ne pas perturber l'équilibre général de l'architecture en respectant les recommandations de l'AVAP/SPR.

INSCRIPTIONS ET ENSEIGNES

Leurs dispositions devront être arrêtées dès l'approbation du projet. Elles devront être en nombre réduit, et ne pas dépasser le bandeau du 1er étage. Les inscriptions sur la façade pourront être exécutées en lettres séparées, lumineuses ou non, et fixées directement sur le parement par quelques points. Les caractères classiques seront préférés aux caractères de «fantaisie».

Toutefois, on évitera les enseignes types et les emblèmes de série diffusés par les firmes commerciales, sauf agrément spécial décerné à certains d'entre eux pour leur qualité esthétique.

On recherchera, pour chaque cas, des formules originales d'enseignes composées spécialement, exécutées en menuiserie, serrurerie ou plastique, selon des dessins simples et expressifs. Des maquettes seront soumises à l'approbation préalable Les éclairages intérieurs et les inscriptions apposées sur les vitrines ne devront pas perturber par des effets violents, l'espace extérieur public.

Une recherche particulière devra être faite pour la composition des «enseignes drapeaux».

Leurs dimensions devront être en rapport avec la façade commerciale la façade de l'immeuble et le gabarit de l'espace urbain.

Un éclairage particulier et discret devra être recherché.

LES AUVENTS ET LAMBREQUINS

La fonction de l'auvent est double : assurer une protection extérieure du Chaland et des marchandises et représenter un point de repère commercial.

Il devra donc être en harmonie avec la façade commerciale, l'immeuble et l'espace urbain.

Il faut éviter les couleurs violentes et préférer les couleurs vives (écru ou couleurs «pastel clair»).

Le lambrequin, sur auvent ou sur fenêtre à l'étage sera de même couleur que l'auvent. Il peut servir de support d'enseigne dans la mesure où les lettres sont de petites dimensions, en rapport avec les dimensions de l'auvent ou de la baie.

Les auvents seront en toile de couleur vive.











Axe 4 : La valorisation du patrimoine immatériel

Histoire de la réhabilitation du Petit Écho de la Mode

Le magazine « Le Petit Écho de la Mode », est un monument dans la presse française. Sa parution a duré 100 ans qui est un record d'existence dans la presse nationale.

De 1920 à 1980 le magazine Le Petit Écho de la Mode était imprimé (ou au moins ses patrons) à Châtelaudren, sur l'idée du sénateur de l'époque Huon de Penanster.

En 1998, la commune de Châtelaudren confiait cette ancienne friche industrielle à Jean-Claude Isard, dont l'intérieur offrait l'émotion d'un décor industriel digne de Jules Verne dans un cadre exceptionnel d'eau et de verdure. Une étude confirmait l'intérêt de ce patrimoine et de son exploitation culturelle et touristique avec un angle d'attaque particulier : allier la sauvegarde et la préservation de la mémoire d'une entreprise centenaire à celui d'un pôle de développement des connaissances mettant en perspective le siècle dont nous sommes issus, un observatoire privilégié pour nous aider à comprendre la complexité du monde d'aujourd'hui.

Le combat fut long, épaulé par certains élus locaux dont Bernard Connan, Alain Le Du, René Guilloux, mais sera couronné de succès, ce que ne verra pas J.-C. Isard décédé en 2010.

Arrivé en 2012, Jean-Marc Imbert a finalisé la réalisation de l'ouvrage. Budget : environ 8 millions d'euros. Désormais sous la direction de William Domenech c'est une équipe de 10 personnes qui s'occupe de ce «Pôle de développement culturel et touristique», au bord de l'étang qui alimentait en énergie hydraulique l'imprimerie. Une turbine hydro-électrique moderne a d'ailleurs été mise en place pour fournir de l'énergie, ainsi que des panneaux photovoltaïques. Les anciennes machines de l'imprimerie ont été intégré dans le décor de la salle d'exposition.

Le Pôle de développement culturel et touristique à Châtelaudren a été inauguré sous le haut patronage du Président de la République le 31 octobre 2015.

Pôle Culturel et Touristique

Le Petit Écho de la Mode est devenu un lieu de l'art vivant, accueillant une salle de spectacle avec une programmation culturelle riche et variée, des expositions toute l'année sous la verrière, le Médiacentre, l'espace de coworking, une salle de convivialité, un bureau d'information touristique Falaises D'Armor, le service d'Éducation Artistique et Culturelle, le Pôle d'Enseignement Artistique et surtout le centre de ressources.









LE CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de ressources est un véritable trésor, ces archives sont un incomparable réservoir de connaissance sur l'histoire de la presse féminine au cours du XX^e siècle.

La majeure partie de cette collection a été léguée en 2006 par l'Association Souvenirs de Montsouris, basée au Château de Kergrist à Ploubezre, et représentée par M. Régis Huon de Penanster et M. André Charamant (collectionneur des reliures Pierrot et Lisette).

Beaucoup de dons de particuliers ont également enrichi cette collection. Ils sont toujours à la recherche des premiers magazines du Petit Écho de la Mode (de 1880 à 1885), des patrons-modèles et d'autres publications des Editions de Montsouris pour compléter cette collection.

Ce dernier accueille de nombreuses structures scolaires, périscolaires, ehpad, étudiants, chercheurs, professionnels de la mode, curieux qui trouvent au Centre de ressources une grande partie des magazines édités par les éditions Montsouris. De quoi se documenter et travailler sur différents thèmes tout aussi variés que les sujets abordés par Le Petit Écho de la Mode : l'image de la femme, la mode, la famille, la maison, la cuisine, l'éducation des enfants, la santé, la publicité, les rapports hommes/femmes, le courrier du cœur, le savoir-vivre, la publicité, les moyens de contraception, le sport, les guerres mondiales, la cosmétique et bien-sûr la mode!

Une animation mensuelle intitulée les « Pauses Casse-Croûte », attire un autre public qui est touché et amusé autour de cette proposition originale et conviviale pour découvrir les pépites, souvent drôles, toujours surprenantes, des archives du Centre de ressources du Petit Écho de la Mode.

Dernièrement, 11 étudiants de la licence professionnelle de journalisme de l'IUT de Lannion ont consulté en résidence les archives du Centre de Ressources du Petit Écho de la Mode et sont allés à la rencontre d'ouvriers, de lecteurs et de Châtelaudrinais. Articles, reportages audiovisuels, podcasts et autres productions journalistiques racontent le quotidien des ouvriers, l'image de la femme au XX^e siècle à travers le magazine ou encore la lutte qui a eu lieu lors de la fermeture de l'usine.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Petit Écho de la Mode met aussi en œuvre une politique active et volontaire dans le domaine de l'éducation artistique. Il développe des projets avec des artistes et des structures éducatives, sociales et médico-sociales à l'attention de tous les publics, quel que soit leur âge et avec une attention particulière aux personnes en situation de fragilité et aux territoires prioritaires. De ce fait, il s'inscrit dans la dynamique partenariale pour tendre et réussir le 100% EAC en Bretagne.









LE FESTIVAL « L'EFFET MODE »

Diverses manifestations annuelles ont également lieu dont la plus en lien avec son patrimoine est « L'Effet Mode », un rendez-vous familial unique pour découvrir le monde de la mode en Bretagne et des arts de la rue où ces deux thématiques se rejoignent pour devenir, le temps d'un week-end, des espaces joyeux, conviviaux et de partage autour de l'art.

Il se déploie donc dans tous les espaces intérieurs et extérieurs jusque dans le bourg et les commerces de Châtelaudren-Plouagat qui proposent des « petits plus ». Le lieu devient un véritable espace de rencontres entre professionnels, amateurs ou curieux, L'Effet Mode investit les 6000 m² du Petit Écho de la Mode pour des journées festives avec pour objectif de rendre la mode et la culture accessibles à tous!

Lors de ce festival, on peut assister à des défilés de mode, un salon des créateurs, le concours « C'est moi le Patron ! », des spectacles, des animations artistiques et déambulatoires, des expositions, des performances, des ateliers...

Une belle expérience vivante d'animation du patrimoine immatériel de notre cité où habitants, commerçants, bénévoles associatifs partagent un projet commun et s'approprient à nouveau leur patrimoine d'une nouvelle manière en racontant et révélant tout le caractère de notre cité.

LES ENJEUX

La réhabilitation du Petit Écho de la mode en Pôle Culturel et Touristique est un beau sujet d'exemplarité du travail acharné des élus sur plus de dix-sept années de la commune puis de la Communauté de Communes de Châtelaudren-Plouagat et aujourd'hui de Leff Armor Communauté.

En 2023-2024, Le Petit Écho de la Mode fêtera son centenaire. L'occasion pour notre Petite Cité de Caractère de renouer à nouveau avec la mémoire de son identité industrielle en associant les habitants dans la reconnaissance et la transmission de leur identité culturelle.

L'enjeu ou plutôt le défi est bel et bien de recréer du lien, du liant avec ce lieu et ses habitants mais aussi activer et recueillir la mémoire des témoins d'un patrimoine en voie de disparaître.

Le passé étant un peu douloureux pour toutes les personnes qui y ont travaillé et qui ont connu la blessure d'un licenciement économique, mais désormais le temps s'est écoulé. Un travail continu de sensibilisation avec les habitants demeure nécessaire afin de connecter le passé à l'avenir.

Tout cela témoigne de la diversité de la culture humaine et de la capacité d'un territoire à transmettre une identité culturelle réinterprétée et recréée selon l'évolution du contexte social.











Axe 5: La valorisation du patrimoine naturel & paysager

La commune de Châtelaudren-Plouagat est traversée par trois ruisseaux vecteurs d'une diversité écologique. Un étang artificiel, existait dès le XIIº siècle, l'étang du Minihy, qui s'élevait probablement à l'emplacement de l'actuelle esplanade du château où il constituait une défense pour protéger l'ancien château de la déviation du cours du Leff. Ce dernier situé sur la commune déléguée de Châtelaudren propose un cadre de vie agréable pour les habitants, voyageurs de passages et pêcheurs.

Cette retenue fut exploitée par une papeterie avant d'accueillir l'imprimerie du Leff jusqu'en 1981.

Partie intégrante de l'histoire militaire et industrielle de la ville, ce site bénéficie d'une situation privilégiée qui s'étendait sur 3800m², et qui fut porté à 5ha, à la suite de son curage qui lui redonna son contour initial. Les acquisitions de la commune depuis 1981 ont permis d'établir une maîtrise foncière sur la quasitotalité du site, soit 10ha 25a (+ Place du Maillet et Saint-Vincent qui le prolongent naturellement).

Le site autour du croisant que constitue l'étendue d'eau fait ressortir deux zones :

- La rive urbaine (Place du Maillet, Esplanade du Château, la digue, la place Saint-Vincent)
- La rive rurale (Vallon du Maraux, prairie de queue d'étang, prairie qui fait face à l'esplanade du Château)

C'est en 1983 que le plan d'eau a été réaménagé :

- Remise en état du plan d'eau avec dévasage complet pour assainir et augmenter sa capacité de régulation des crues qui inondent parfois la ville. Un clapet automatique a remplacé les vannes manuelles vétustes.
- Création d'un sentier périmétral (dernière passerelle acquise en 2003 le long de la rive côté Place du Maillet). Deux passerelles ont été

- créés (Leff + Maraux)
- Base nautique (local aujourd'hui situé dans une partie du Petit Écho de la Mode)
- Terrain de camping implanté dans la vallée de Maraux
- Aire de jeux et de pique-nique sur la prairie qui descend en pente douce face à l'esplanade

Sur le plan paysager, le traitement du sentier a été aussi léger que possible en respectant les caractères liés à l'environnement.

D'autres aménagements prévus, tels que le <u>terrain</u> <u>d'aventure</u> et le <u>point d'accueil jeunes</u>, n'ont pas vu le jour.

En revanche, ce projet a été le point de départ du programme spécifique de devenir de l'ancienne imprimerie du Petit Écho de la Mode en centre culturel. Les bâtiments, point de convergence du paysage, au cœur de la ville, à l'articulation de l'espace construit et de l'espace naturel ont toujours eu une vocation publique, ont fait l'objet d'une autre étude globale qui s'est greffée à ce programme d'aménagement.

À noter que Châtelaudren est devenue Petites Cités de Caractère en 1984.

En 2022, les bénéfices apportés par ce patrimoine naturel de centralité sont nombreux :

- Attractivité résidentielle/commerciale
- Attractivité touristique
- Attractivité Sports et jeunesse
- Attractivité Environnementale
- Attractivité associative (manifestations L'Effet Mode, Attrap'Sons)
- Dimension au niveau de l'EPCI/ du Département (Labels Petite Cité de Caractère, Villages Etapes, Programme Petites Villes de demain)







Une étude va être lancée pour étudier plusieurs solutions techniques pour la restauration de la continuité écologique sur un ouvrage transversal.

- Scénario A : Dérasement/arasement
- Scénario B : Maintien de l'ouvrage (équipement)
- Scénario C : Effacement

Le Choix B, de par sa meilleure acceptabilité sociale, semble privilégié.

Un dossier porté à connaissance a été réalisé par le service Environnement de Leff Armor communauté portant sur la réfection du mur de soutènement rive droite en aval du déversoir qui nécessite l'abaissement du niveau de l'étang de Châtelaudren-Plouagat.

L'étang du Minihy, de par son rapport à l'histoire humaine du Lieu, est l'identité de Châtelaudren, et aussi notre Tiers lieu vert.

LE LEFF

Le Leff, «rivière à grosses truites», est réputée pour être l'une des plus belles des Côtes d'Armor. Son parcours sinueux se dessine dans des paysages de fonds de vallées préservés.

Prenant sa source à proximité de Quintin, elle rejoint la Manche au niveau de Paimpol, dans l'estuaire du Trieux, après un périple de 80 km. En amont de Châtelaudren, le Leff constitue une rivière de prairie qui serpente dans un fond de vallée plus ou moins large.

En aval, la rivière change d'apparence, le substrat devient schisteux et la présence rapprochée de retenues de moulins provoque une succession de plats lents et de passages plus courants.

Enfin, la présence de la rivière du Leff reliant le sud et le nord du territoire peut à terme constituer un véritable réservoir d'initiatives pour la valorisation du rétro littoral.

La commune de CHÂTELAUDREN est traversée par trois ruisseaux vecteurs d'une diversité écologique, aquatique et végétale qui devra être protégée.

Le paysage environnant, celui des vallons et coteaux ou des espaces naturels urbains, respectera l'utilisation d'essences locales.

- Par la protection de l'environnement et du paysage eau, espèces végétales locales.
- Par la mise en œuvre des énergies renouvelables adaptées à la qualité du patrimoine.







FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE AAPPMA

Association agréée pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique. 2° catégorie - 6ha - Profondeur : 2-3 mètres

Le plan d'eau a été dévasé en 2005-2006.

Les travaux réalisés ont permis de dynamiser l'activité pêche. Le site, très facile d'accès, est parfaitement adapté à une pêche en famille. On peut y pêcher les poissons blancs, gardons, tanches et carpes. Depuis 2012, l'AAPPMA a empoissonné le parcours avec l'aide de la Fédération.

Chaque année, en juillet, l'AAPPMA y organise un concours de pêche au coup à la grande canne.



OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

Tous les objectifs déterminés par le développement durable s'appliquent à l'ensemble des règles organisant la vie socio-économique à l'échelle de la commune :

- gestion des ressources naturelles
- respect et protection de l'environnement et du paysage - eau, espèces végétales locales
- ressources humaines
- consommation d'énergie et mise en œuvre des énergies renouvelables adaptées à la qualité du patrimoine
- préservation et protection du patrimoine
- · réduction des déchets
- diversité et harmonie des déplacements,
- organisation urbaine, nature des matériaux, techniques de mise en œuvre, choix des espèces végétales.

ACTIONS ET RÉALISATIONS SUR LA COMMUNE

- Mise en place de conteneurs enterrés (place du général de Gaulle)
- Zéro phyto depuis 2015
- Désherbage sans pesticide : investissement dans une désherbeuse à eau chaude

- Installation de panneaux photovoltaïque sur le gymnase de Plouagat et le parking
- Isolation thermique des bâtiments communaux
- Éoliennes
- Liaisons douces
- Label 3^e fleur
- Ruches
- Label 3ED sur le tri des déchets en collaboration avec Leff Armor communauté
- Développer les chemins de randonnée
- Bois de kermilin & St Jude (40ha de boisement privé et communal sur la commune déléguée de Plouagat)
- Captages
- Sensibilisation auprès des jeunes avec Jardin à l'école et potager numérique
- Mooc « Jardinons au naturel » avec le département (adopter des pratiques plus respectueuses du vivant)
- Fredon BRETAGNE (Fédération Départementale des groupements de défense contre les Organismes nuisibles)
- Journées nettoyage de la nature avec le Conseil municipal des jeunes







AUTRES ACTIONS AVEC LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Plantes Invasives

En partenariat avec la FREDON et l'ARS Bretagne, pour le suivi et le signalement de 4 plantes invasives posant problème à la santé humaine en plus de son impact sur la biodiversité.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable

Dans le cadre des contrats territoriaux de bassins versants, Leff Armor communauté et son service Environnement accompagnent les communes à travers la charte communale et son volet sur la gestion des milieux.Le PCAET est un projet territorial de développement durable

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Communauté de communes a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- À la fois stratégique et opérationnel, le Plan Climat (PCAET) prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables.

Bassins versants

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Leff Armor exerce la nouvelle compétence obligatoire GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette nouvelle prise de compétence ayant entraîné la dissolution du SMEGA au 31/12/2017, les missions exercées au sein de ce Syndicat ont été reprises en fonction des bassins versants entre les différentes communautés de communes et d'agglomération concernées.

Pour le bassin versant du Grand Trieux, une convention est passée entre Leff Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération pour l'exercice des missions dans le cadre d'un Service Unifié (SUEGA : Service Unifié Environnement Goëlo Argoat). Les missions du Service Unifié :

- Protection de l'environnement
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Gestion des Eaux et des milieux aquatiques
- Protection contre les inondations

Pour la gestion des bassins versant de l'Ic et du Gouët, Leff Armor communauté a conventionné avec Saint-Brieuc Armor agglomération. Les missions exercées sont identiques au Grand Trieux, et réparties selon les actions entre le service des bassins versants de Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Service Unifié.

Reconstitution du bocage

LeffArmorcommunautéintervient sur la réhabilitation du bocage, l'aide à la gestion du bocage existant, l'accompagnement au développement de la filière locale bois-énergie et la protection du bocage Élément indissociable de nos paysages bretons, le bocage joue des rôles multiples :

- Infiltration des eaux de ruissellement,
- Protection des réseaux de fossés contre les transferts de divers polluants.
- Lutte contre l'érosion des terres,
- Rôle bénéfique sur les débits des rivières,
- Production de bois, de fruits,
- Auxiliaires de l'agriculture (brise-vent, insectes auxiliaires, apport de matières organiques, ...),
- Augmentation de la biodiversité,
- Patrimoine paysager,
- Reconstitué ce qui a été détruit depuis les années 1950, avec toutes les conséquences induites sur l'environnement en général.

Frelon asiatique

En 2021, 3490 nids de frelons asiatiques ont été recensés en Côtes d'Armor, dont 226 nids déclarés sur le territoire de Leff Armor communauté sans compter les nids non décelés. De bons gestes citoyens contre cette espèce exotique envahissante...

LES ENJEUX

L'eau et la topographie du lieu constituent les fondements de la ville de Châtelaudren - 3 ruisseaux : le Ruesdores, le ruisseau de Maros et Le Leff. Les deux premiers ont conservé le caractère de vallons naturels. Le troisième, le Leff, a été intégré dans la composition de la ville, structurant « un paysage artificiel » - l'étang, la cascade et la rivière canalisée dans la ville. Ils constituent en tant que tels « des grands paysages » à protéger à l'échelle de la commune.

La commune historique de Châtelaudren possède un espace territorial restreint, très urbanisé - les vallons, les coteaux et l'étang forment un écrin particulier à cette densité urbaine. Celle-ci s'accompagne, dans certaines parties de la ville et plus particulièrement sur les coteaux, de jardins privés qui, par leur rareté, représentent un intérêt fondamental dans les perspectives paysagères de la ville. À ce titre, en tant que « paysage urbain », ils constituent un élément particulier du patrimoine à protéger.

Suite à l'inspection de la DREAL un nouveau cahier des charges s'est greffé au problème d'envasement de l'étang. la commune est tenue de lever des prescriptions à court terme. Plus généralement, à moyen ou long terme, 3 scénarii sur le devenir de l'étang peuvent être envisagés : désenvasement et/ou contournement ou effacement.

Depuis 1983, deux désenvasements complets et un désenvasement partiel ont déjà eu lieu. Aujourd'hui, il semble indispensable de se pencher sur la mise en œuvre de ces nouvelles exigences.

L'opération au coût disproportionné et entièrement à la charge de la commune sera étudiée au préalable par un cabinet d'études avec tous les acteurs économiques et privés en y intégrant l'aménagement du plan d'eau et de ses abords.



Programme pluriannuel des études et travaux menés entre 2020-2026 en lien avec le programme Petites Villes de Demain

2020 - 2022

 État des lieux général, prises de contact, définition du plan d'action

2021

- Le recrutement d'une chargée de communication en contrat VTA pour favoriser la communication de la commune et le lien avec les commerçants et les organismes publics
- Lancement du projet suite à l'étude de mutualisation des équipements footballistiques

2022

- Requalification de la rue Pasteur et de la RD 712- lien entre les deux communes déléguées et intégration de voies douces (Sécuriser les déplacements avec le collège, l'école et le gymnase/ Favoriser les déplacements doux entre les deux centralités / Embellir un espace minéral / Promouvoir l'accès aux commerces) (Fin en 2027)
- Restauration des bâtiments historiques (Eglise Saint Magloire et Chapelle N-D du Tertre) (Fin en 2024)
- Réorganisation du marché hebdomadaire (le lundi) avec comme orientation le maintien de la présence des commerces, des services publics et des services à la personne en centralité.
- Projet global de valorisation du patrimoine naturel de l'étang (Désenvasement de l'étang afin de garantir le cadre de vie/Etude à prévoir concernant le devenir de l'étang et les options alternatives)
- Poursuite du travail de labellisation en vue des prochains renouvellements (PCC et Villages Etapes) avec un travail à opérer sur le volet hôtelier
- Chargée de mission de Bretagne Culture Diversité pour développer et renforcer l'expertise et l'accompagnement quant à la valorisation et la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel
- Favoriser les initiatives culturelles et sportives en centralité/ Développer la visibilité de la commune au travers de son dynamisme associatif
- Favoriser les programmes locatifs sociaux en centralité (3 programmes en cours) afin d'adapter l'habitat en centre-bourg
- Réflexion sur le devenir des friches avec l'Opération de Revitalisation du Territoire pour des projets mixtes à définir (Ancienne trésorerie + ancienne coopérative + bâtiment de stockage des services techniques de Leff Armor)

- Mise à disposition d'un local pour l'accueil d'une Coopérative Jeunesse Service (CJS) pour favoriser la mixité et les échanges en centralité
- Rénovation énergétique des bâtiments municipaux (groupes scolaires, salle des fêtes et à terme les mairies) (PCAET)
- Installation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières (Etudes en cours avec le SDE) (PCAET)
- Début du passage à l'éclairage à LED (objectif 2026) (PCAET)
- Installation de garages à vélo à la gare (Mise à disposition du site-Convention avec la SNCF)
- Nouvelle création de liaison douce entre Kerjagu et Kermorvan

2023

- Agrandissement et aménagement de l'aire de campingcar et du camping (Tourisme)
- Diagnostic multithématique des 2 centralités de la commune nouvelle
- Etudes en cours avec l'EPCI et la CCI pour accueillir de nouvelles activités commerciales et/ou artisanales de la zone de la mi-route (sans porter préjudice au commerce de centralité)
- Réflexion plus poussée sur le déménagement de l'Office de tourisme pour une meilleure visibilité en centre-bourg
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes sur la commune déléguée de Plouagat

2024 - 2025

Etang-Label Station Verte-Station pêche

2026

- Poursuite des différents projets
- Etude pour la rénovation des mairies actuelles/ Etude pour la construction d'une nouvelle mairie (Accessibilité des services publics aux habitants de la commune nouvelle)
- Requalification de la place de la République dans la poursuite de la politique d'aménagement urbain (projet de centralité)
- Réflexion sur la restructuration et la rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Châtelaudren

AAPPMA: Association agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ARS: Agence Régionale de Santé

AVAP: Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage

BCD: Bretagne Culture Diversité

CLAVAP: Commission Locale de l'AVAP

CL. MH: Classé Monument Historique

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DTU: Document Technique Unifié

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FREDON: Fédération Régionale de Lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles

GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GES: Gaz à Effet de Serre

LAC: Leff Armor Communauté

LABEL ED : Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable

LTECV: Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAP: Plan d'Aménagement Patrimonial

PCAET: Plan Climat Energie Territorial

PCI: Patrimoine Culturel Immatériel

PEM: Petit Echo de la Mode

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PPMVP: Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines

SDE: Syndicat Départemental de l'Energie

SPR: Site Patrimonial Remarquable

SPREV: Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie

SMEGA: Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat

SUEGA: Service Unifié Environnement Goëlo Argoat

VTA: Volontariat Territorial en Administration

ZPPAUP: Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager





